



Société à Capital Public au capital de 1 500 000 000 F CFA
Créée par Décret N°71/DF/95 1^{er} mars 1971 et transformée par Décret N°2019/205 du 24 avril 2019

Public Limited Company (Ltd.) with a capital of CFA Francs 1.500.000.000
Created by decree No.71/DF/95 of March 1,1971 and transformed into a Public Limited Company by Decree No.2019/205 of April 24, 2019

DECISION N°00273/12/2025/MAGZI SA/DG/CT2/DAAFCO/SM
Déclarant infructueux l'Appel d'Offres National Ouvert n° 005/AONO/MAGZI
SA/DG/CIPM/2025 du 22 Août 2025 relatif à l'acquisition de deux (02) véhicules pick up pour la
MAGZI SA

LE DIRECTEUR GENERAL DE LA MAGZI

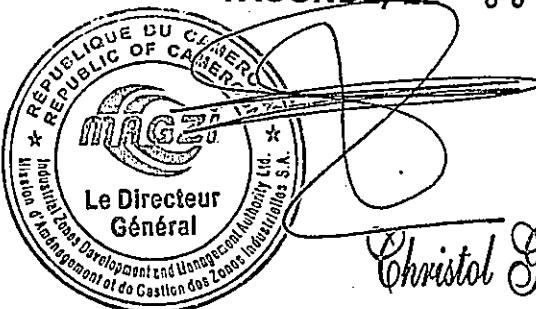
VU la Constitution ;
VU la Loi n° 2017/011 du 12 juillet 2017 portant statut général des Entreprises Publiques ;
VU le Décret n° 2019/205 du 24 avril 2019 portant transformation en société à capital public de la Mission
d'Aménagement et de Gestion des Zones Industrielles ;
VU le Décret n° 2019/206 du 24 avril 2019 portant approbation des statuts de la Mission d'Aménagement et de
Gestion des Zones Industrielles ;
VU le Décret n° 2018/855 du 12 juin 2018 fixant les règles communes applicables aux marchés des entreprises
publiques ;
VU la résolution n° 008/11/2019/MAGZI/CA du 27 novembre 2019 donnant délégation des pouvoirs au Président du
Conseil d'Administration pour la désignation des Présidents et les membres de la Commission Interne de
Passation des Marchés et du Comité d'Arbitrage de d'Examen des recours ;
VU la résolution n° 007/11/2019/MAGZI/CA du 27 novembre 2019 portant adoption des textes relatifs à
l'organisation et au fonctionnement de la Commission Interne de Passation des Marchés, de la Structure Interne
de Gestion Administrative des Marchés et du Comité d'Arbitrage et de Gestion des recours ;
VU la Décision N° 0018 bis/01/2025/MAGZI.SA/CA/DG/LAA du 30 Janvier 2025 portant désignation du Président, des
membres et du secrétaire de la Commission Interne de Passation des Marchés de la MAGZI SA ;
VU l'Appel d'Offre National Ouvert n° 005/AONO/MAGZI SA/DG/CIPM/2025 du 22 août 2025 relatif à l'acquisition
de deux (02) véhicules pick up pour la MAGZI SA ;
VU le rapport de la CIPM.

D E C I D E :

Article 1er : l'Appel d'Offres National Ouvert n° 005/AONO/MAGZI SA/CIPM/2025 du 22
Aout 2025 pour l'acquisition de deux (02) véhicules pick up pour la MAGZI SA, est
déclaré infructueux ;

Article 2 : La Direction des Affaires Administratives, Financières et Comptables et la
Commission Interne de passation des Marchés auprès de la MAGZI sont chargées
chacune en ce qui la concerne de l'application de la présente décision.

AMPLIATIONS :
- MINMAP
- ARMP



YAOUNDE, LE 09 DEC 2025

Christal Georges Manon